

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 206

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Rognac - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Rognac, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- **REQUALIFICATION DU QUARTIER DES FREGATES**

Le centre de vie du quartier des Frégates comprend le groupe scolaire Romain Rolland ainsi qu'un parc attenant doté d'un mini-stade. La commune a pour objectif de redynamiser ce secteur par des aménagements qui amélioreront la qualité de vie des habitants de ce quartier. Il s'agira aussi de proposer des espaces capables de recevoir des manifestations diverses.

Les travaux consisteront aux abords du groupe scolaire à faciliter la circulation et le stationnement. Un système de vidéo-protection sera installé.

L'aménagement du parc consistera à créer un parcours de santé et à installer un nouveau mobilier urbain et des équipements sportifs (tables de ping-pong, cages de football, paniers de basket). Les accès à la pinède seront sécurisés et l'aire de jeux ainsi que le mini-stade seront réhabilités. Le réseau d'éclairage public sera remplacé avec la pose de nouveaux candélabres et lanternes.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 800.000 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 400.000 €

- CREATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAINE

Dans le cadre du déploiement final de la vidéo-protection, la commune souhaite créer un centre de supervision urbaine qui s'intégrera dans le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie dans le quartier de la « tête noire ».

Les opérateurs pourront analyser les faits susceptibles de déclencher des demandes d'intervention auprès des unités compétentes (gendarmerie, police municipale, pompiers).

Les locaux, d'une superficie de 150 m², seront dotés d'une salle de réception des appels et d'une salle de commandement et de décision. Un système de géo-localisation des équipages de police municipale permettra de mettre en place avec la gendarmerie, une intervention immédiate de l'équipage le plus proche.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 160.000 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 80.000 €

- REHABILITATION DE LA SALLE DE BOXE AU COSEC

Le club de boxe de la commune compte 140 licenciés et accueille, chaque année, une soixantaine d'enfants qui s'initient à la pratique de la boxe française.

La salle actuelle est vétuste et elle n'a pas la capacité d'accueillir de nouveaux licenciés.

La nouvelle salle de boxe, d'une superficie de 400 m², sera aménagée de vestiaires pour hommes et pour femmes, de bureaux pour les membres de l'association, et d'un espace de stockage du matériel. Les équipements sportifs seront remplacés. Les travaux seront étendus à l'aménagement des espaces extérieurs.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 1.389.493 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 694.747 €

- REALISATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET D'UN TERRAIN MULTISPORTS AU COSEC

Le club AS Rognac dispose pour seules infrastructures, d'une piste en enrobé non homologuée, extrêmement traumatisante pour les adhérents notamment les plus jeunes et d'une cage de lancer donnant sur un terrain de football en stabilisé. Ces installations ne permettent pas aux 142 adhérents de pratiquer leur sport dans des conditions acceptables, de se perfectionner ou de se préparer à la compétition. Le développement de la pratique handisport constitue un objectif du club et de la commune.

Le projet de réaménagement du complexe sportif comprend la réalisation d'une piste d'athlétisme de 200 mètres en revêtement technique avec l'installation de véritables aires de

lancer et de saut ainsi que la construction d'un plateau sportif de 44 m x 22 m couvert au centre de la piste d'athlétisme pour développer la pratique des sports collectifs tels que le hand-ball, basket, futsal.

Ce terrain multisports, de plein air, sera utile à toutes les associations sportives de la commune. Les objectifs sont de favoriser la pratique libre en dehors des créneaux réservés pour une utilisation optimale, d'accueillir les enfants du centre aéré et des écoles, de proposer de nouvelles plages horaires hebdomadaires notamment en nocturne pour l'accès au futsal. L'aménagement des accès et abords notamment pour les personnes à mobilité réduite fera du complexe sportif, une infrastructure polyvalente, durable et esthétique.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 1.060.000 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 318.000 € de l'Etat.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 530.000 €

- CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS, D'UN MUR D'ENTRAINEMENT ET REALISATION DE LA COUVERTURE DE DEUX COURTS

Afin de développer la pratique du tennis, la commune prévoit, sur le site du complexe sportif situé avenue de la Plantade, la réalisation d'un court de tennis supplémentaire et d'un mur d'entraînement.

Les courts de tennis et les tribunes seront couverts par une structure en toile blanche avec un soubassement en bardage métallique formant ainsi une halle sportive de 1500 m² et de 9 m de hauteur. Cette halle accueillera les activités sportives des différentes associations de la ville ainsi que le centre aéré et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les accès seront aménagés et des lieux de stockage pour les équipements seront créés.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 1.150.000 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 20.000 € de la Fédération Française de Tennis.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 575.000 €

- REHABILITATION DU CENTRE AERE LA PLANTADE

La commune doit répondre à l'augmentation constante de demandes d'accueil d'enfants pendant les vacances scolaires et le mercredi en raison de l'installation de nouvelles familles ayant des enfants en bas âge.

Le domaine de la Plantade, aménagé en centre aéré depuis de nombreuses années, devient inadapté en termes d'exigences réglementaires et de capacité d'accueil des enfants. L'habilitation actuelle a été délivrée pour 100 enfants de 3 à 12 ans dont 50 de moins de 6 ans. Durant la journée, les enfants sont répartis selon les âges dans les salles d'activités. Ils déjeunent sur plusieurs services au restaurant du château où les repas sont amenés et réchauffés. L'encadrement est effectué par une quinzaine de personnes.

Après étude, la capacité d'accueil retenue est de 186 enfants qui seront répartis selon les critères d'âge des sections de maternelle et de primaire. Les locaux seront d'une surface de 800 m². Les aménagements des espaces extérieurs seront réalisés à partir de 2018.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 3.714.500 €HT dont 2.100.000 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 1.857.250 € dont 1.050.000 € pour la tranche 2017.

- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE AU GROUPE SCOLAIRE G. KRAEMER

La population des quartiers des Brêts et Barjaquets est en constante augmentation en raison de l'installation de nouvelles familles ayant des enfants en bas âge. Les écoles de secteur n'ont pu accueillir 77 enfants (37 en maternelle et 40 en élémentaire) qui ont été répartis dans les autres écoles de la commune. A terme, compte tenu du dispositif d'urbanisme mis en œuvre sur ce secteur pour les 15 ans à venir, ce seront 46 enfants supplémentaires qui ne pourront être scolarisés dans l'école de leur quartier.

La commune prévoit la construction, au sein du groupe scolaire G. Kraemer, d'une école maternelle répondant aux besoins d'accueil d'environ 180 enfants, soit six classes.

La surface au plancher des locaux est évaluée à 1 903 m² répartie en quatre unités distinctes en fonction des caractéristiques fonctionnelles. Les abords immédiats seront réorganisés afin de répondre au double objectif de sécurisation des déplacements piétons et de l'augmentation de l'offre de stationnement.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 5.407.705 €HT dont 500.000 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 2.703.853 € dont 250.000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 13.681.698 €HT, réparti comme suit :

– Réalisation piste d'athlétisme et terrain multisports	1.060.000 €HT
– Travaux courts de tennis	1.150.000 €HT
– Requalification quartier des Frégates.....	800.000 €HT
– Réhabilitation centre aéré la Plantade.....	3.714.500 €HT
– Extension du groupe scolaire G. Kraemer	5.407.705 €HT
– Création centre supervision urbaine.....	160.000 €HT
– Réhabilitation salle de boxe	1.389.493 €HT

TOTAL 13.681.698 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017	:	7.159.493 €HT
- 2018	:	3.680.705 €HT
- 2019	:	2.841.500 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 6.840.850 €, pour ce programme 2017/2019, dont 3.579.747 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Rognac pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 6.840.850 € correspondant à une dépense subventionnable globale de 13.681.698 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Rognac une subvention de 3.579.747 €, sur une dépense subventionnable de 7.159.493 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL